Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026064SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/064

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Vendredi 05 Juin à 18h35

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, qui a donné procuration à Gaëtan COSQUER.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 05.06.2026 / 2026/064 : AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE SCAËR

RAPPORTEUR M. COSQUER,

M. COSQUER informe l'assemblée délibérante que la procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes.
Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration, lorsqu'il y en a, des reports en recettes et en dépenses). Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

L'affectation définitive du résultat nécessite au préalable l'adoption du Compte Financier Unique. Il peut être adopté avant le vote du budget primitif et ce dernier peut donc reprendre le résultat définitif. Or, en février dernier, le comptable public n'a pas pu délivrer le Compte Financier Unique suite à un incident technique du serveur

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026064SCA-DE

qui héberge tous les flux financiers de la comptabilité publique (Direction Générale des Finances Publiques).

Le résultat 2025 a donc été repris par anticipation dès le vote du budget primitif 2026. Il reste inchangé.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

VU la délibération n°2026/016 en date du 18 février 2026 approuvant la reprise anticipée du résultat 2025 du budget général de la commune,

VU la délibération n°2026/017 en date du 18 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget général de la commune,

VU la délibération N°2026/063 en date du 05 juin 2026 adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025 du budget général de la commune,

VU l'exposé de M. COSQUER,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » en date du 13 mai 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article n°1 :
D'AFFECTER le résultat 2025 du budget général de la commune conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT			
A - Résultat définitif de l'exercice 2025	5 192 383.98 €	6 004 017.33 €	811 633.35 €
B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2025)		171 066.57 €	171 066.57 €
C - Résultat cumulé de clôture définitif			982 699.92 €
INVESTISSEMENT			
D -Résultat estimé de l'exercice 2025	1 403 108.17 €	1 923 592.59 €	520 484.42 €
E - Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2025)	409 438.24 €		-409 438.24 €
F- Solde d'exécution			**111 046.18 €**
G - Solde des restes à réaliser (RàR)			**-126 058.21 €**
RàR Dépenses	196 012.21 €		196 012.21 €
RàR Recettes		69 954.00 €	69 954.00 €
H- EXCÉDENT / BESOIN DE FINANCEMENT (= F + G)			**-15 012.03 €**
I - Solde d'exécution d'investissement à reporter au compte 001 (= F)			**111 046.18 €**
AFFECTATION DES RÉSULTAT DÉFINITIFS			
AFFECTATION en réserves R1068 en investissement			**882 699.92 €**
REPORT en fonctionnement R002			**100 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026064SCA-DE

Article n°2 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR